

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 8 juillet 2026 identique à la date de signature] relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise

NOR : JUSF2618756A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise ;

ARRETE :

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Monsieur Tahar AIB
 Madame Gladys BELAIR

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Monsieur Rachid KIDOUCHE
- Suppléants : Madame Houdam FADEL JURASIK

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Jamal TANTAN
 Monsieur Mohamed YEBDRI
 Madame Yasmina BOUHARB
- Suppléants : Monsieur Houari ZIGHEM
 Monsieur Mohammed ALLOUL

Article 2

L'arrêté du 24 juillet 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 juillet 2026

**La directrice territoriale de la protection judiciaire de
la jeunesse de l'Oise**

**Anne-Sophie TERNISIEN
P/o Camille PHLIPO, DTA**